



Liberté - Egalité - Fraternité

MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 OCTOBRE 2021  
18H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation :  
16/10/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mercredi 20 octobre, à 18 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en  
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la  
présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
11

Etaient présents : M. COGGIA François, M. CERVIOTTI Jean-Louis,  
M. AMPART Jean-Claude, M. SPADA Sébastien, Mme BIFERALI  
Martine, Mme AÏUTI Dominique, M. COGGIA Jean-Dominique, M.  
RAFFALLI Louis.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11

Etaient absents : M. LAPORTE Bernard, M. MALATESTA Ludovic,  
Mme ANDREI Brigitte.

Nombre de membres  
Présents : 08

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Absents représentés : M. LAPORTE Bernard donne procuration à  
Mme AÏUTI Dominique, M. MALATESTA Ludovic donne  
procuration à M. CERVIOTTI Jean-Louis, Mme ANDREI Brigitte  
donne procuration à M. AMPART Jean-Claude.

Secrétaire de séance  
Monsieur COGGIA Jean-  
Dominique

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

La séance de l'assemblée débute à 18h20

### **1- Délibérations modificatives**

Les délibérations modificatives concernant le budget annexe du lotissement de Penisolu, Le budget communal, le budget de gestion de l'eau du village M49, n'ont pu être rédigés à temps et seront étudiées au prochain Conseil Municipal.

### **2- Vente de la mairie annexe de Sagone**

Ce bâtiment qui est une ancienne maison témoin du lotissement de Penisolu, n'est pas adapté à l'accueil du public particulièrement en ce qui concerne l'accès des personnes à mobilité réduite. Elle n'est ainsi pas en mesure d'accueillir un bureau de vote. Sa mise aux normes en matière d'accès mais aussi d'un point de vue énergétique, nécessiterait des investissements importants. Les règles d'urbanisme limitent son extension pour lui donner de véritables fonctionnalités d'une mairie. Par ailleurs sa situation dans la zone des 100 m du littoral donne une grande valeur à ce bâtiment, conformément à l'évaluation d'une agence immobilière.

Les pertes financières importantes dues à la réalisation à perte du lotissement de Penisolu, l'endettement massif de la commune, sa faible capacité d'auto financement, invitent à rechercher des moyens pour permettre la réalisation de projets indispensables dans de nombreux domaines et particulièrement la traversée de SAGONE, la création d'un centre communal sportif et culturel sur le site de la salle polyvalente de Penisolu, où une nouvelle mairie annexe devrait être construite.

En conséquence Monsieur le Maire propose de voter sous conditions, la mise en vente de la mairie annexe au prix de 675 000 euros (six cent soixante-quinze mille euros). Cette vente pourrait permettre d'obtenir autour de 2 500 000 euros ( 2 millions cinq cent mille euros) de subventions.

Monsieur le Maire propose comme condition que cette vente ne pourra être possible qu'après qu'une solution de remplacement soit mise en place dans le quartier de Pinisolu.

Monsieur AMPART Jean-Claude invite à veiller à éviter toute opération favorisant une quelconque spéculation.

Ce vote recueille 11 voix pour 0 voix contre.

La proposition de mise en vente de la mairie annexe sous ces conditions est acceptée.

### **3- Contrat PEC**

Le Conseil Municipal a déjà voté pour la création d'un poste en contrat PEC (parcours emploi compétences)

Monsieur le Maire propose de reporter le recrutement au 1<sup>er</sup> décembre 2021.

Ce vote recueille 11 voix pour et 0 voix contre.

Le report du recrutement est accepté.

### **4- Subvention aux associations**

L'association A Riscontra a déposé une demande de subvention. Cette association participe à l'animation du village, en conséquence Monsieur le Maire propose une subvention de 1000 euros (mille euros).

Le vote recueille 11 voix pour et 0 voix contre.

La subvention de 1000 euros (mille euros) est accordée à l'association A Riscontra.



Le Maire,

François COGGIA